LEGENDE

Zones urbaines

- UA — Zone à vocation mixte correspondant aux noyaux anciens d'urbanisation
- UAb — Secteur au sein duquel la hauteur des constructions est plus faible que dans le bourg
- UB — Zone à vocation mixte correspondant aux extensions du bourg et à des hameaux s'étant déjà développés
- UBa — Secteur non desservi par le réseau collectif d'assainissement
- UBb — Secteur à l'identité bâtie forte
- UE — Zone à vocation d'équipements sportifs et de loisirs
- UY — Zone destinée à l'accueil d'activités
- UYa — Secteur non desservi par le réseau collectif d'assainissement

Zones à urbaniser

- 1AU — Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUb — Secteur réservé pour une urbanisation de plus faible densité et de plus faible hauteur
- 1AUba — Sous-secteur non desservi par le réseau collectif d'assainissement

Zones agricoles

- A — Zone de richesses naturelles à protéger en raison de la valeur agricole des terres

Zones naturelles et forestières

- N — Zone naturelle protégée
- Nh — Secteur partiellement desservi par des équipements dans lequel des constructions ont déjà été édifiées où un développement modéré de l'habitat reste possible
- Nhb — Sous-secteur composé majoritairement de constructions récentes
- Nl — Secteur à vocation de détente et de loisirs
- Nv — Secteur destiné à l'aménagement d'un terrain d'accueil des gens du voyage

- Zone inondable (d'après le PPRI de la vallée de l'Indre)
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé
- Plantation à réaliser
- Voie à desserte limitée
- Retrait des constructions de 75m de l'axe de la RD943 en application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Secteurs affectés par le bruit (classement sonore des infrastructures de transports terrestres - arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2016)

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION n°2

Commune de

CHAMBOURG-SUR-INDRE

Réalisation

2 rue de l'Ile Saint-Martin
37400 AMBOISE

Tél. : 02 47 57 11 66
Fax. : 02 47 57 17 16

Echelle
1 / 2 000 e

Règlement - Document graphique

Le bourg et ses abords
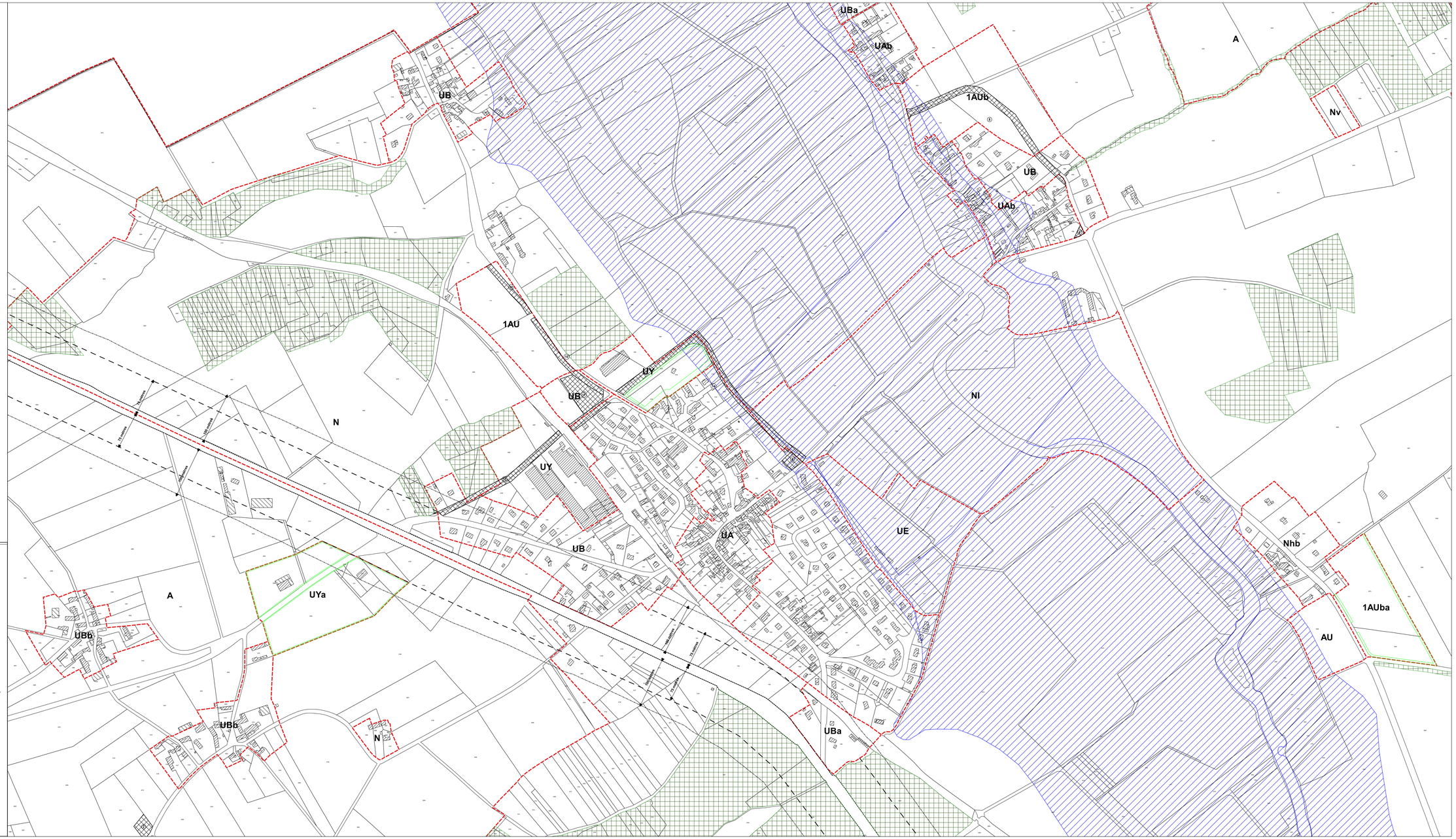
4.b